

Québec, le 1<sup>er</sup> octobre 2013

Madame Martine Beaugrand  
Mairesse  
Mesdames et Messieurs les membres du conseil  
Ville de Laval  
1, place du Souvenir  
C. P. 422, succursale Saint-Martin  
Laval (Québec) H7V 3Z4

Madame la Mairesse,  
Mesdames,  
Messieurs,

Le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire doit s'assurer de la bonne administration du système municipal dans l'intérêt des municipalités et des citoyens, et ce, en vertu des dispositions de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Dans ce contexte, le ministre a désigné le 15 novembre 2012, madame Reney Crompt et monsieur Richard Villeneuve, CPA, CA, du Service de la vérification du Ministère, pour effectuer un mandat de vérification portant sur tout aspect de l'administration de la Ville et principalement en matière d'octroi de contrats et en matière d'urbanisme.

Le rapport de vérification produit vise à présenter les constats effectués lors du mandat et à formuler des recommandations. Ce rapport a été soumis aux dirigeants administratifs de la Ville de Laval et les commentaires qu'ils nous ont transmis le 25 septembre 2013 y ont été intégrés.

À notre avis, la Ville de Laval respecte généralement les dispositions législatives prévues aux lois municipales. Cependant, certaines irrégularités ont été constatées et des recommandations particulières ont été formulées dans le rapport.

...2

Conséquemment à ce qui précède, je m'attends à ce que le conseil municipal de la Ville de Laval se saisisse des éléments et des recommandations du rapport de vérification. Par ailleurs, au cours des trois prochaines années, le Ministère effectuera le suivi des recommandations adressées à la Ville de Laval.

Cette lettre constitue un avis qui vous est transmis en vertu de l'article 12 de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. Je vous enjoins de déposer le présent rapport et de lire cette lettre à la prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Laval et de la rendre publique immédiatement en la manière prescrite pour publication des avis publics de la Ville.

Je vous indique qu'en vertu de l'article 14.1 de la Loi précitée, le Ministère publiera dans son site Web le rapport et les recommandations qu'il contient. Aux fins du présent dossier, vous trouverez ci-joint une copie du rapport.

Veillez agréer, Madame la Mairesse, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,

(original signé)

Sylvain Boucher